

AVIS

MODIFICATION SIMPLIFIEE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE FRAISSES
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Président de Saint-Etienne Métropole a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Fraisses pour :

- Modifier les dispositions du règlement concernant les hauteurs, les toitures, les clôtures, la largeur des voies à créer, le stationnement et les couleurs des enduits

Par délibération en date du 3 avril 2019, le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Fraisses

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Fraisses pendant une durée de 33 jours,
du lundi 15 avril 2019 (9h00) au vendredi 17 mai 2019 (16h00) inclus.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :

- à la commune de Fraisses , en mairie, 12 rue Jean Pradel 42490 Fraisses, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public,
- au siège de Saint-Etienne Métropole, Direction du Développement territorial, 2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne, aux jours et heures habituels d'ouverture, où un registre permettra le recueil des observations du public, et sur le site Internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification avec l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).

A l'issue de cette mise à disposition, le Président de Saint-Etienne Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.